



PROCES VERBAL
Réunion du Comité Syndical du
MARDI 15 DECEMBRE 2020 - 18H30

Les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis Salle Maurice LEBLOND à MAINTENON, sous la présidence de M. BREMARD Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maintenon :

M. BREMARD – M. LAFORGE – M. MIELLE – Mme BRESSON – Mme CHENARD – Mme JEHANNET
Mme PAWLOWSKI suppléante

Pierres :

M. MORIN – M. CRETON – M. CRASSIN – Mme ROUX – Mme TERRIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. LEFEBVRE donne pouvoir à M. MIELLE.
M. AYADASSEN donne pouvoir à M. BREMARD
M. CRASSIN donne pouvoir à M. MORIN

* * * * *

En préambule, M. le Président fait amende honorable pour ses doutes quant au poste de troisième vice-président qui apparaît très appréciable et efficace et ne perturbe en rien la convivialité du travail accompli.

Par ailleurs, il remercie la mairie de MAINTENON pour avoir posé le miroir, tant attendu, à hauteur du parking du stade. Il félicite cette action de sécurité routière.

M. CRETON ajoute qu'il manque juste à cela l'élagage des arbres aux abords pour avoir une visibilité parfaite et protégée.

Ensuite, M. le Président informe les membres du comité avoir rencontré, en présence de MME TERRIER, un responsable de l'USEP 28 (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), et un représentant de l'éducation nationale, qui recherchaient un site d'hébergement à l'occasion du « Grand cyclo tour » organisé pour juin 2021. M. CLOUET, directeur UESP 28, avait initialement sollicité les gymnases du collège mais après réflexion, M. le Président lui a proposé le site du Syndicat permettant de mettre à disposition la salle PETIOT ainsi que la salle Hélène BOUCHER sous réserve de l'accord de la CCPEDIF. Ces installations semblaient plus adaptées aux besoins. Il s'agirait d'héberger 10 classes, représentant environ 250 élèves de primaire, ainsi que 50 encadrants du 23 au 24 juin 2021. Cette manifestation comprend le déplacement des classes en vélo, de leur commune jusqu'au Château de MAINTENON, où se dérouleront des activités durant ces deux jours.

M. Le Président souligne qu'il sollicite le soutien de M. MORIN auprès de la CCPEDIF pour accorder la salle Hélène BOUCHER.

Puis, M. le Président annonce que le pavillon est mis en vente dans deux agences comme le souhaitent les délégués. En effet, la vente était confiée à AB Transaction et est élargie à l'agence LA CHAUMIERE qui organise des visites régulières. Toutefois, malgré ces visites, le pavillon souffre de sa situation géographique, enclavé entre le site du Syndicat et la salle polyvalente, qui inquiète un peu les éventuels acquiescés.

1 – Désignation du secrétaire de séance

MME TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES, est élue secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu du 4 novembre 2020.

M. MORIN fait remarquer que les heures de sortie du dernier conseil ne correspondent pas. La suspension de séance s'est effectuée à 18h40 et non 20h40.

M. MIELLE souligne au point 14 qu'il s'agit d'une assistance à maîtrise « d'ouvrage » et non « d'œuvre » comme indiqué sur le compte rendu.

Les membres du comité, n'ayant aucune autre remarque à formuler, approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 4 novembre 2020.

3 – Achat défibrillateur

M. le Président explique que les défibrillateurs existants, situés au secrétariat du syndicat et au stade, sont hors service. Il convient donc de les changer. De plus, l'arrêté n°2018-1186 du 19 décembre 2018 impose aux collectivités d'installer des défibrillateurs dans les établissements accueillant du public selon leur catégorie à compter du 1^{er} janvier 2021 et notamment aux abords des infrastructures du Syndicat.

C'est pourquoi il a été demandé un devis auprès de l'entreprise DEFIBRIL déjà missionnée par les mairies de MAINTENON et de PIERRES.

Toutefois, M. le Président précise qu'il est nécessaire d'installer également un appareil à la salle LEBLOND. Le montant de cette installation est plus important car il faut prévoir une mise en place totale avec le boîtier de protection adéquat.

A ce titre, M. le Président suggère aux délégués de solliciter une participation à la commune de MAINTENON pour contribuer à l'achat.

Les membres du comité décident à l'unanimité de prendre en charge l'équipement de la salle LEBLOND.

Néanmoins, après accord collectif, une demande de participation sera adressée à la Communauté de Communes de portes Euréliennes d'Ile de France pour le défibrillateur posé à proximité de la salle Hélène BOUCHER à hauteur de 50 % du devis correspondant.

M. le Président avise les membres du comité d'une éventuelle subvention possible de la part de la DDCSPP.

Par ailleurs, le matériel en question pourra permettre une géolocalisation selon une application spéciale.

Pour finir, M. le Président précise que les responsables de l'ESMP Foot apprécieront le dispositif car ils comptent un enfant à risque cardiaque parmi leurs adhérents.

Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité l'achat des défibrillateurs et la demande de participation auprès de la CCPEDIF.

4 – CNAS – Autorisation adhésion agents retraités 2021

Pour commencer, MME CHENARD, déléguée élue au CNAS, explique avoir assisté à la première réunion en novembre en visio-conférence. Les annonces lors de cette réunion ne faisaient apparaître aucun changement notable.

M. le Président explique ensuite que la participation à l'action sociale est obligatoire pour les Collectivités.

A cet égard, chaque année le Syndicat cotise au CNAS (Comité National d'Actions Sociales) pour les agents. Le CNAS propose de cotiser pour les agents actifs ainsi que les agents retraités. M. le Président estime qu'il s'agit dans cette action de gratifier le travail des agents et de leur attribuer une certaine récompense pour leurs années de service. C'est pourquoi, il demande aux membres du comité de bien vouloir proroger cette cotisation aux agents retraités sachant qu'il y en aura trois à partir du 1^{er} janvier 2021 – MME Nicole BARA- M. Laurent LENOT – MME Claudine WILK.

MME CHENARD demande si cette cotisation est rétroactive.

M. le Président répond que la cotisation demeure annuelle et la décision reste collective ; elle ne peut être individuelle. Néanmoins les collectivités cotisent pour leurs agents retraités propres.

MME BRESSON demande comment les agents seront avisés.

M. le président répond qu'ils seront prévenus individuellement et précise qu'ils sont déjà tous utilisateurs des différentes prestations proposées.

Les cotisations pour 2021 s'élèvent à 212 € pour les agents actifs et 137 € pour les agents retraités.

Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité la cotisation au CNAS pour les agents retraités à compter du 1^{er} janvier 2021.

5 – Tarifs réservation Maison Association et salle LEBLOND

M. le Président présente les tableaux des tarifs des différentes salles comme suit :

 TARIFS SALLE M. LEBLOND - 2021			
	<i>Associations locales à caractère culturel, sportif, loisirs ou social</i>	<i>Associations non locales à caractère culturel, sportif, loisirs ou social et Usagers Maintenon-Pierres</i>	<i>Autres usagers extérieurs à Maintenon-Pierres</i>
Associations Maintenon-Pierres dans la limite de 1 fois l'an quelque soit la manifestation -	35 €		
Associations Maintenon-Pierres à partir de la 2ème réservation quelque soit la manifestation -	115 €	280 €	
Manifestations diverses (mariage, anniversaire—baptême-communion-loto-concert-etc.... ; <i>Samedi ou Dimanche 8h à 23h30 -</i>		500 €	700 €
<i>Du samedi 8h au dimanche 10h -</i>		500 €	700 €
<i>Du samedi 8h au dimanche 17h -</i>		700 €	950 €
<i>Du vendredi 14h au dimanche 17h -</i>		750 €	995 €
<i>Tarif Vendredi AM.</i>		60 €	90 €
Réservation entrée –			
<i>Samedi ou Dimanche 8h-23h30</i>		70 € - associations - 300 € - particuliers -	400 €
<i>du vendredi 15 h au dimanche 10 h</i>		100 € - associations - 350 € - particuliers -	
Conférences-A.G-Syndic-			
Du lundi au Jeudi	<i>Entrée</i>	150 €	
	<i>Salle enrière</i>	250 €	
Salle entière -			
<i>Exposition du Vendredi au Lundi –</i>		450 €	600 €
<i>Exposition le samedi ou dimanche -</i>		250 €	480 €
<i>Exposition une semaine soit 7jours</i>		650 €	850 €
<i>EN CAS DE DECES (ou entrée)</i>		60 €	80 €
Conseils syndicaux Spectacle Noël Ecoles – Mairie de Maintenon –Mairie de Pierres - Crèche Familiale Maintenon - Crèche Pierres - RAM - Don du sang -	gratuité	gratuité	

	Associations locales à caractère culturel, sportif, loisirs ou social Maintenon-Pierres	Associations non locales à caractère culturel, sportif, loisirs ou social	Autres usagers extérieurs à Maintenon-Pierres
Associations Maintenon-Pierres dans la limite de 1 fois l'an (sauf exception) Gratuité pour les A.G.	35€		
Réunions associatives – Syndic – Conférence –MSA -	70€	120€	160€
Exposition du Vendredi au Lundi –	250 €	350 €	
Exposition une semaine soit 7jours	600 €	900 €	

Ateliers Ccler – Ludothèque – Les Voix Soleil – diverses associations Maintenon-Pierres - Associations Maintenon-Pierres réunions – A.G. - Conseils syndicaux Don du Sang -	gratuité	gratuité	
---	-----------------	-----------------	--

M. MIELLE souligne que les tarifs de location de la maison des associations sont appliqués aux associations de Maintenon-Pierres et demande s'il est possible d'en accorder la gratuité systématique à l'ensemble des associations.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité et décident d'appliquer les tarifs proposés avec une gratuité pour les salles de la maison des associations à toutes les associations confondues.

6 – Modification temps de travail hebdomadaire poste administratif

M. le Président rappelle la volonté de mutualiser les services administratifs avec le Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon. Il s'agit donc de modifier les temps de travail hebdomadaires de chaque collectivité afin de maintenir un temps complet à l'agent, soit 20 heures au SCSL et 15 heures au SIGCM. Ce dispositif permet de garantir un remplacement ponctuel et individuel en cas d'absence de l'agent.

MME CHENARD demande s'il ne faut pas faire deux délibérations à savoir une suppression et une création de poste.

M. le Président répond qu'après avis du centre de gestion, une délibération de modification de temps de travail suffit car il s'agit d'un départ en retraite et que ce poste est radié d'office par arrêté. De plus, la délibération appropriée est proposée par les services du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité la modification du temps de travail du poste administratif à 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021.

7 – Partage poste travail à distance

M. le Président explique que depuis la crise sanitaire du COVID-19, les conditions de travail ont été perturbées et nécessitent une adaptation pour garantir une continuité de service optimale.

A ce titre, il est proposé de mettre en place le matériel adéquat permettant le travail à distance. Ce dispositif a déjà été soumis au comité syndical du SIGCM et a révélé que les devis reçus n'étaient pas réellement adaptés aux besoins. D'autres devis sont donc en attente.

C'est pourquoi, M. le Président sollicite l'accord de principe des délégués pour l'achat du matériel conforme aux besoins et propose de partager ce dispositif avec le SIGCM proportionnellement au temps de travail de l'agent pour chaque collectivité, soit 43% pour le SIGCM et 57 % pour le SCSL Maintenon-pierres.

Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité l'achat du matériel nécessaire et le partage proportionnel avec le SIGCM.

8 – Décision Modificative N°2

M. MORIN explique que lors de la dernière assemblée, il a été approuvé la DM N°1 permettant de récupérer 42 000 € en section recettes de fonctionnement et de les distribuer en partie dans les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement. Toutefois, il apparaît une très forte hausse des consommations d'énergie et notamment d'électricité. C'est pourquoi, il est impératif de procéder à une nouvelle Décision Modificative pour couvrir les dépenses en question.

De plus, il a été contracté un nouveau prêt de 150 000 € auprès du Crédit Agricole pour rembourser le prêt déjà en cours qui arrivait à son terme. Cette mesure doit apparaître au budget.

M. MORIN propose donc la DM N°2 comme suit :

- Section dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 10 – Charges à caractère générales → + 10 000 €
 - Chapitre 021 – Virement section d'investissement → - 10 000 €
 - Solde section → 0 €

- Section recette d'investissement :
 - Chapitre 16 – 1641 emprunts en Euro → + 150 000 €
 - Chapitre 023 – Virement section fonctionnement → - 10 000 €
 - Solde section → 140 000 €

- Section dépenses d'investissement :
 - Chapitre 16 – 1641 remboursement d'emprunt → + 150 000 €
 - Chapitre 21 – Immobilisation corporelles → - 10 000 €
 - Solde section → 140 000 €

Pour information, M. MORIN précise qu'à l'initiative de MME TERRIER et MME BRESSON les agents ont entamé les travaux restauration de la cuisine de la salle LEBLOND afin de réduire les dépenses d'interventions externes.

Toutefois, les consommations d'énergie ne cessent d'augmenter malgré le confinement et l'absence d'utilisation des infrastructures. Il est donc impératif de faire une analyse précise des consommations pour déterminer le problème. Une demande sera donc faite auprès du fournisseur ENGIE pour expliquer la flambée des consommations.

M. MORIN ajoute que les ballons d'eau chaude sont également une source de consommation excessive.

Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité la DM N°2.

9 – Questions et informations diverses

- Afin d'éviter les visites intempestives, les horaires d'ouverture public au secrétariat seront modifiés à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Tous les lundis et vendredis de 9h00 à 12h30

Tous les mercredis de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30.

Ces horaires ne s'appliqueront que pour l'accueil public. L'accueil téléphonique restera ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30 et les délégués pourront toujours se présenter au secrétariat selon les besoins.

M. le Président précise que l'ensemble des utilisateurs et partenaires du Syndicat sera informé de ces modifications par mail.

- M. le Président donne la parole à M MIELLE afin de présenter l'édition de la nouvelle lettre d'information du Syndicat. M. MIELLE explique que cette « newsletter » sera distribuée à tous les utilisateurs ainsi qu'à l'ensemble des délégués des communes de MAINTENON et de PIERRES. Un abonnement est possible mais il n'y a actuellement aucune périodicité instaurée. La parution de cette lettre d'information sera fonction des évènements à communiquer.

M. MORIN demande s'il est possible de relayer la distribution du document via les mairies.

M. MIELLE répond que oui et apprécierait la distribution élargie de ce document pour optimiser la communication du Syndicat.

- M. le Président rappelle que le fonctionnement des installations du syndicat en période de crise sanitaire est soumis aux décisions gouvernementales. Avant de prendre toute décision, il est impératif d'attendre la parution des décrets d'application. Cela dit, M. le Président annonce la réouverture des activités sportives pour les mineurs et les adultes dans la pratique sportive individuelle.

Les associations ont apprécié cette mesure et ont pu reprendre leurs activités dans le respect des conditions sanitaires imposées.

- M. CRETON intervient et revient sur les informations communiquées dans la newsletter et demande à ce que soit modifié l'annonce des travaux de tennis « en début d'année ».

En effet, M. CRETON rétorque que, les travaux de tennis ne font l'objet d'aucune date butoir ni d'obligation de réalisation en accord avec les dernières décisions du comité syndical.

Fin de séance : 19h10

Le Président,
J.L. BREMARD